



Jardin d'enfants Les Petits Soleils

Rue de la Tour 49
1263 Crassier
022 / 369 38 00
info@lespetitssoleils.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION / Année scolaire 2019-2020

Nom et prénom(s) de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant : __ / __ / 20 __

Nationalité(s) de l'enfant:

Langue(s) maternelle de l'enfant:

Noms et prénoms de la mère :

Noms et prénoms du père :

Rue / No :

No postal : Lieu :

Tél. privé : Tél. prof. :

Natel mère : Natel père :

E-mail :

Profession du père : Profession de la mère :

En cas d'absence, autre personne responsable :

Nom et prénom :

Tél : Natel :

Médecin :Assurance :

Remarques personnelles (allergies, maladie, handicap, etc.) :

.....
.....

Fréquentation désirée du jardin d'enfant (min. ½ journée par semaine) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h15 - 11h45					

Les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre d'arrivée et confirmées dans la mesure du possible selon vos souhaits.

TARIFS ET ECOLAGE

- Afin de permettre à tous de profiter du jardin d'enfants, l'écolage est calculé selon le **revenu brut annuel cumulé des parents y compris salaires accessoires, primes diverses et allocations familiales** (revenu brut selon récapitulatif de la déclaration d'impôts).
- Pour bénéficier des tarifs réduits (tarifs « A » à « D » selon barème ci-dessous), une attestation de revenu (copie de la déclaration d'impôts) devra être fournie.
- Les parents vivant en union libre, sont considérés comme un couple marié.
- Pour les indépendants, une copie de leur dernier compte de Pertes et Profits devra être fournie.
- Pour les parents arrivant de l'étranger, une copie du salaire mensuel sera tout d'abord fournie, suivie en fin d'année de la déclaration de salaire transmise aux impôts.
- Les documents doivent être remis au plus tard au 1^{er} juin avant le début de l'année scolaire. En cas de dossier manquant ou incomplet à cette date, le tarif E sera appliqué. Les données soumises seront bien entendu traitées dans la plus stricte confidentialité.
- Lorsque plusieurs enfants d'une même fratrie fréquentent simultanément le jardin d'enfants, une réduction de 10% sera accordée au 2^{ème} enfant et aux suivants.
- L'année scolaire commence le 1er septembre et se termine le 30 juin. Les vacances correspondent au calendrier scolaire vaudois et ne sont pas déduites du prix de l'écolage.
- Les conditions de résiliation / diminution de jours de fréquentation sont définis dans le règlement.

Tarif / base mensuelle

merci de mettre une croix dans le tarif correspondant (A à E)

Revenu total brut annuel en CHF		Tarif	Prix mensuel 1/2 journée /sem.
de	à		
0	78'000.00	A	CHF 140.00
78'001.00	98'000.00	B	CHF 150.00
98'001.00	125'000.00	C	CHF 160.00
125'001.00	158'000.00	D	CHF 170.00
158'001.00	et plus	E	CHF 180.00

- Des frais d'inscription de CHF 50.00 par enfant sont perçus chaque année (lors de la confirmation d'inscription).
- Toutes questions concernant les tarifs et cotisations peuvent être posées à la trésorier, Monsieur Dick Hirsch, tél : 079 / 778 02 87 ou par mail : tresorier@lespetitssoleils.ch

Association du jardin d'enfants « Les Petits Soleils »

Le jardin d'enfants « Les Petits Soleils » est constitué en Association. En inscrivant votre enfant, vous devenez automatiquement membre de l'Association et serez donc invités à participer à l'Assemblée générale de cette dernière. Les statuts sont consultables sur le site internet www.lespetitssoleils.ch.

La cotisation annuelle à l'Association du jardin d'enfant se monte à CHF 50.00 par famille.

Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance des tarifs et conditions générales, ainsi que du règlement consultable sur le site internet www.lespetitssoleils.ch, et les acceptez.

Lieu et Date :

Signature(s) du (des) parent(s) :

.....

* * *